

CIBOURE DEMAIN

Nous venons d'apprendre que le Tribunal administratif de Pau a annulé les permis de construire des 20 novembre 2018 et 19 septembre 2019, accordés par le maire de l'époque G. Poulou à la société Bikaleak pour la construction entre les rues Agorette et Paquier. De même le permis modificatif numéro 4, signé par le maire actuel a été invalidé. Dans ce dossier, les illégalités soulevées par le T.A. sont nombreuses notamment pour le non-respect des règles de la ZPPAUP.

Lorsque l'on apporte 6 modificatifs à un permis de construire, cela veut bien dire qu'il existe plusieurs erreurs dans la rédaction du document initial. La commune donc devra s'acquitter de frais de justice et cela n'est pas pour autant terminé d'autant plus que le Conseil d'Etat a aussi donné raison à l'association historique de Ciboure le 19 juillet. Ce projet Bikaleak perturbe depuis 4 ans la vie des Cibouriens du quartier, le dénature, et les personnes qui avaient envisagé d'y aménager dans des logements sociaux risquent hélas d'attendre encore bien longtemps malheureusement.

CIBOURE DEMAIN - Henri HIRIGOYEMBERRY

ENSEMBLE POUR CIBOURE

Obstination aveugle ? Problème de compétences urbanistiques ? Méconnaissance des lois ?

Comment faire couler l'encre depuis plus de 4 ans (mars-2019)... ?

Tel est le cas du projet immobilier Bikaleak (Croix Rouge) opposant promoteur et mairie face aux riverains ...Recours contre recours, le Maire a estimé «le risque de reconnaissance de vices est relativement faible...»

Mais le 12/07/2023, **le Tribunal administratif annule le permis de construire initial de 2018 et le permis modificatif du 19/09/2019**, avec condamnation de la Mairie à payer aux riverains la somme de **3000€**.

Et dans le même temps, le 20/07/2023, le Conseil d'Etat annule le jugement du 29 avril 2022 du même tribunal administratif avec là aussi une condamnation de la Mairie et du promoteur à payer aux riverains encore 3000 €.

Il y a de quoi se poser des questions...

Si Monsieur le Maire a hérité de ce dossier, il n'en demeure pas moins que sa responsabilité semble toute aussi engagée en confortant les illégalités avérées.

Michel Péry, à votre écoute 06 63 95 90 51 - Retrouvez plus de détails : <https://lephareitsasargia.fr>